

# COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2010

L'an deux mille dix, le onze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Luc ANDRIEU, Cédrik CROCHET Jacques DUVAL, Gilbert HAUTEKIET, Michel MATTLÉ, Jérôme ODINET,  
Mesdames Estelle ALEXANDRE, Claudine CHOUBRAC, Evelyne COBO, Catherine LECOMTE, Isabelle PICAULT  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame Claudine BARRÉ ayant donné pouvoir à Cédrik CROCHET  
Monsieur Jean-Claude BLEUZEN ayant donné pouvoir à Monsieur Michel MATTLÉ  
Madame Nathalie FERRER  
Monsieur Alain MOREAU  
Madame Martine ROUZIER  
Monsieur Christian VERROLLES ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert HAUTEKIET

Absent :

Monsieur Christophe CORBET

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert HAUTEKIET a été élu Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre de jour les points suivants :

- Tirage au sort des jurés d'assises pour 2011
- Travaux d'extension et d'effacement des réseaux – Route d'Isneauville

## 1/ URBANISME

### 1-1 Mare – Rue du Tour de Préaux

Monsieur le Maire expose la situation : la mare située rue du Tour de Préaux, qui présente un intérêt stratégique pour la gestion des eaux pluviales du secteur, est de plus en plus envasée et nécessite d'être curée. Cependant, la Commune ne peut le faire, car celle-ci est située en terrain privé. Depuis plusieurs années, la Commune est en pourparlers avec les propriétaires pour en faire l'acquisition. Monsieur le Maire lit les derniers courriers qu'il a envoyés, et les réponses des propriétaires. Etant donné le refus persistant de l'un des propriétaires, il ne reste plus qu'une seule solution : la déclaration d'utilité publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de déclaration d'utilité publique et à faire toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier.

Une nouvelle estimation du prix du terrain est demandée aux services de France Domaines.

## 2/ TRAVAUX

### 2-1 Travaux de restauration de l'église : attribution des marchés

Monsieur le Maire donne les résultats de la consultation qui a été lancée, dans le cadre des marchés à procédure adaptée. Les offres ont été réceptionnées le 22 avril 2010. Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres, au vu des critères du règlement de consultation et des propositions de l'architecte, le Maire se propose de retenir pour les 2 premiers lots, les entreprises suivantes :

Lot 1 maçonnerie et divers : Entreprise **Normandie Rénovation**

pour **109 987.30€ HT**

Lot 2 charpente : Entreprise **TERH**

pour **52 913.00 € HT**

Le conseil municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.  
 Pour le lot 3 : couverture, une variante est suggérée : la pose « au clou », au lieu de la pose standard « au crochet ».

Après discussion sur les avantages (meilleure longévité dans le temps) et inconvénients (coût et délais plus importants), le Maire propose de solliciter, auprès de l'architecte, des avis techniques complémentaires et de laisser au Conseil un temps supplémentaire de réflexion.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer les marchés, décrits ci-dessus, pour les lots 1 et 2.

## **2-2 Effacement des réseaux / Route d'Isneauville**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du P.L.U., des terrains situés Route d'Isneauville et Rue des Pommiers ont été classés en zone constructible. Il convient donc d'amener les réseaux d'eau et d'électricité. Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 9 octobre 2009, avait donné son accord pour les travaux de la 26<sup>ème</sup> tranche d'éclairage public et la 51<sup>ème</sup> tranche d'extension de réseaux électriques. Il est proposé d'effacer en même temps la portion de réseau d'éclairage public aérien, situé route d'Isneauville, à l'entrée du Village, ce qui nécessite une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle son accord pour ces travaux en y ajoutant ceux d'effacement de réseaux, lesquels font partie de la 15<sup>ème</sup> tranche du Syndicat.

## **3/AFFAIRES BUDGETAIRES**

### **3- 1 : Associations – vote des subventions**

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer en 2010 des subventions à diverses associations, selon la répartition suivante :

<b>2010</b>	<b>BP</b>
A.I.P.A.	900
Coopérative Maternelle	900
Coopérative Maternelle - Sorties	800
Coopérative Élémentaire	1 500
Coopérative Élémentaire.- Classe Découverte	1 800
coop.subv.CG classe découverte (reversement subvention)	1 000
INTERLUDE	4 199
A.C. (UNC)	300
A.D.A.S.O.C	1 000
Allo Nounou ici Bébé	200
Archers de Préaux	0
Club de la Bonne Entente	900
Comité des Fêtes	0
Elan Gymnique	450
Football Club des Villages y compris échange Allemagne	1 500
Hockey Club de Préaux	900
Passion Sport Nature	400
Pétanque Préautaise	300
TENNIS Club de Préaux	750
Volants Préautais	450
Actions jeunes	
Opérations Le Plein d'activités	3 000
A.D.M.R. Fougères	400
A.R.E.H.N.(Agence Régionale Environnement Hte Normandie)	80
Mission locale de l'Agglomération rouennaise	1 800

### **3-2 : FCTVA – convention pour versement anticipé**

Dans le cadre du plan de relance lancé par l'Etat, il est donné aux collectivités locales la possibilité de récupérer la TVA de manière anticipée. Cette mesure lancée en 2009 est reconduite en 2010. Compte tenu que cette année, le montant des dépenses d'équipement inscrites au Budget Primitif s'élève à 784200€. Il dépasse la moyenne de référence retenue sur les années 2005 à 2008 qui est de 432 008 €. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'inscrire dans cette démarche, qui permettra de disposer en 2011 de meilleurs fonds de trésorerie, lors du début des travaux d'extension de la mairie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer avec l'Etat la convention correspondante, ce qui doit être réalisé avant le 15 mai 2010.

### **3-3 : ALSH – Recrutement des équipes d'animation**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de recruter des personnes sous contrats saisonniers pour assurer le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et des séjours pour l'été 2010 conformément aux réglementations DRDJS.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les recrutements, et vote une légère augmentation des rémunérations, analogue à celle de la Fonction Publique.

### **3-4 : DMB n°1**

Considérant la nécessité de remplacer le réfrigérateur situé au Pratelli et le sèche linge du groupe scolaire, lesquels sont tombés en panne, ainsi que l'augmentation du montant de l'adhésion à AGEDI (syndicat intercommunal par l'intermédiaire duquel la commune bénéficie des logiciels qui servent pour le cadastre et le site internet),

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux réajustements budgétaires suivants :

#### Section investissement :

<b><u>Compte</u></b>	<b><u>Objet</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
2188-1014	Acquisition d'un réfrigérateur et d'un sèche linge	5 000	
021	Virement de la section de fonctionnement		5000
TOTAL		5000	5000

#### Section fonctionnement

<b><u>Compte</u></b>	<b><u>Objet</u></b>	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
6554	Participation syndicat AGEDI	500	
023	Virement de la section de fonctionnement	5 000	
768	Produits exceptionnels (parts sociales CE)		5 500
TOTAL		5 500	5 500

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette décision modificative budgétaire n°1

## **4/ENQUETES PUBLIQUES**

### **4-1 Epanchage des boues**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une enquête est en cours, relative à l'épandage des boues industrielles de la société , qui fabrique du Diester à partir du colza. En tant que président du Syndicat d'Eau, il a sollicité des avis auprès du SAGE et de la MIRSPA, . Il propose de formuler auprès du commissaire enquêteur des réserves sur quelques parcelles, en forte pente, pour lesquelles les ruissellements pourraient potentiellement présenter un risque. Un examen plus approfondi sera demandé pour ces parcelles, de même que l'interdiction d'épandage sur les axes de talweg situés en amont de bétairie ou cavité souterraine.

## **4-2 PLU –Modification et Révision simplifiée**

L'examen du dossier de révision simplifiée (pour la constructibilité de la future parcelle des ateliers communaux) avec les personnes publiques associées a eu lieu le 6 mai dernier.

Un avis favorable a été émis par l'ensemble des participants. La procédure suit donc son cours. L'enquête publique se déroulera courant juin.

De même, pour la modification du PLU (relative aux modifications de règlement), il est nécessaire de réaliser une enquête publique. Il est demandé qu'elle soit menée conjointement.

## **5/TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Il est procédé au tirage au sort pour les jurés d'assises.

## **6/QUESTIONS DIVERSES**

### **6-1 Demandes de dérogation scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à cette époque de l'année, tous les ans, il est sollicité pour des dérogations scolaires. Il précise qu'il prend contact avec les directeurs d'école et le maire de la commune d'origine et bien souvent il a un rendez-vous avec la famille.

Il a fait le point avec la directrice de l'école maternelle : les effectifs sont en augmentation et il apparaît difficile d'accepter des enfants de l'extérieur, d'autant qu'avec l'aménagement en cours de deux nouveaux lotissements, il pourrait y avoir un risque de sureffectif les prochaines années.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet, pour l'année 2010/2011, un avis défavorable aux demandes de dérogation en vue d'inscriptions d'enfants hors Commune à l'école maternelle de Préaux.

### **6-2 Cimetière**

Monsieur le Maire fait le point sur la procédure de reprise des tombes qui est en cours. Il précise que le columbarium est commandé et devrait être mis en place en septembre.

### **6-3 Entrées d'agglomération**

La commission a fait le tour du village pour arrêter les nouveaux emplacements des panneaux d'entrée et sortie Préaux. Leur positionnement a été soumis à la Communauté de Communes et à la Direction Départementale des Infrastructures, afin de changer les limites d'agglomération. Un arrêté du Maire validera ensuite les nouveaux emplacements.

### **6-4 Rencontre du 7 mai avec les représentants des agents et autres réunions**

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion qui s'est déroulée avec les représentants des agents. De même, un bref compte rendu est fait pour les diverses réunions qui se sont tenues depuis la dernière réunion de Conseil (réunions pour le SCOT du Pays entre Seine et Bray, le C.L.I.C., Interlude, inter bibliothèques de la Communauté de Communes)

La séance est levée à 23h20